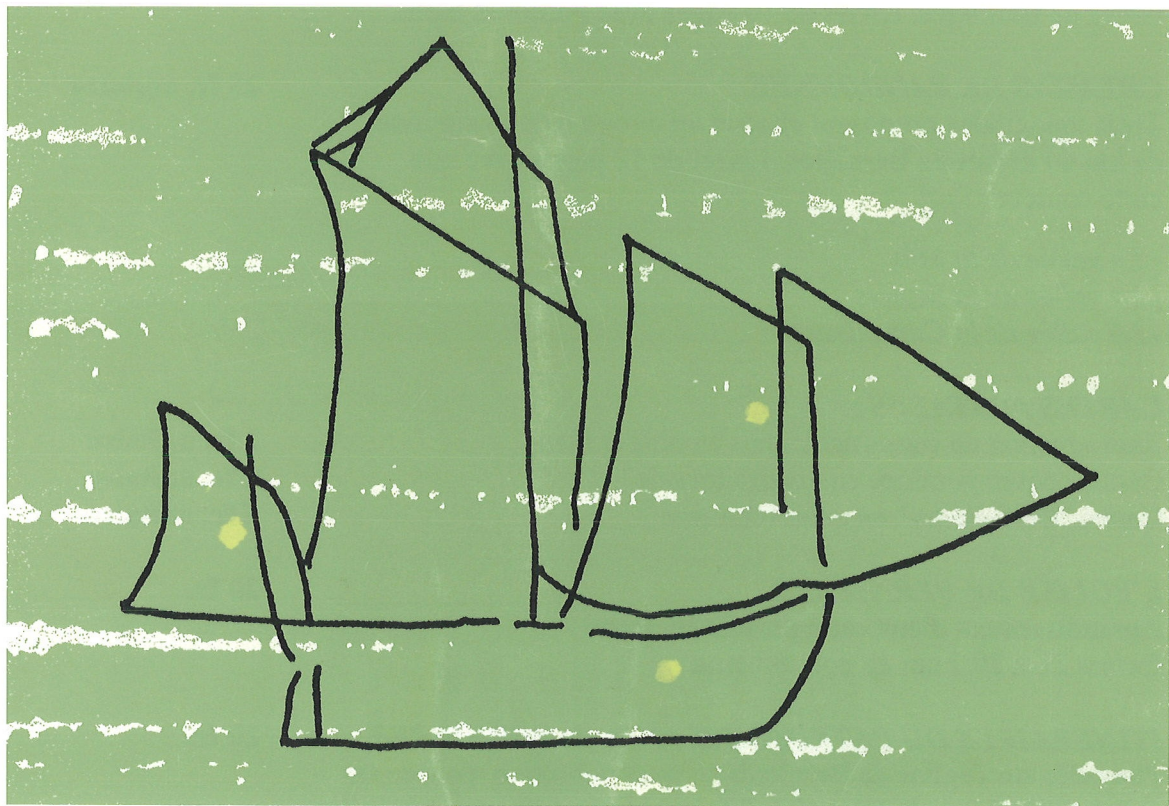


# BERNIÈRES

## OPTIQUE NOUVELLE



## ***LES PUBLICATIONS DE B.O.N.***

- ***MEMOIRE D'UNE EPOQUE*** 70 fr.  
Recueil de 46 reproductions de cartes postales anciennes de 1900 à 1939, avec plan et commentaires.
- ***UN AUTRE REGARD SUR LE VILLAGE*** 25 fr.  
Topoguide proposant un itinéraire balisé à travers le vieux bourg de Bernières. Livret de 10 pages avec photos et carte.
- ***CHEMINS DE RANDONNEE*** 25 fr. unitaire  
Trois topoguides proposant chacun un circuit d'une vingtaine de km au départ de Bernières. Livret de 12 pages avec une carte couleur :
  - *La vallée de la Müe*
  - *La vallée de la Seulles*
  - *La vallée de la Capricieuse.*
- ***CARTES POSTALES :***
  - Reproduction de cartes anciennes en noir et blanc 2 fr. unitaire
  - Cartes contemporaines en quadrichromie 2 fr. unitaire
  - Cartes "Berthélémy" en quadrichromie 5 fr. unitaire
- ***L'EGLISE DE BERNIERES*** 20 fr.  
Agrandissement d'une carte postale ancienne format 21 x 29,7 cm en noir et blanc.
- ***ITINERAIRES DU PATRIMOINE : N.D. de BERNIERES*** 20 fr.  
Plaquette sur l'église de Bernières en quadrichromie réalisée en collaboration avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Basse Normandie.
- ***"PIN'S" DE L'ASSOCIATION*** 20 fr.  
Reproduction d'un graffiti de bateau.

*Toutes ces publications sont disponibles au siège de l'Association ainsi qu'en différents autres points (liste sur demande).*



## Sommaire

- 2 - Pourquoi une ZPPAU à Bernières?
- 8 - Les oiseaux ... ouvrons bien les yeux
- 10 - Matelots et charpentiers de marine
- 14 - A la découverte des rues de Bernières
- 16 - Un vignoble à Bernières ?
- 19 - Les activités de B.O.N.
- 20 - La forêt de Quintefeuille
- 23 - Le Club de Voile de Bernières
- 24 - Adhésion à B.O.N.

### BERNIERES OPTIQUE NOUVELLE

Association régie par la loi de 1901.

#### Siège social :

195, avenue Fernand Tréhet  
14990 - Bernières-sur-Mer

#### Composition du Bureau:

##### ●Président:

Jean-Paul MAYER

##### ●Vices-présidents:

Jean CUISENIER

Francis DOGNIN

##### ●Secrétaire:

Maryvonne MOTTIN

##### ●Secrétaire adjoint :

Dominique NERON-TAVERNIER

##### ●Trésorier:

Stéphane MANDELKERN

##### ●Rédacteur en chef :

J.P. Mayer

##### ●Rédacteurs :

D. Géhin -D. Néron-Tavernier-

J.C. Jarry- L. Girard -S. Pinel et R.

Corvellec - J. Cuisenier -- M. Mottin

J.P. Mayer

Imprimeur : Vicq à Flers

## Editorial



Voici l'été arrivé, synonyme pour beaucoup de vacances, de ciel bleu, de mer verte et de sable chaud ! Mais, j'y pense, c'est là tout simplement la très fidèle description de notre Bernières estival ...Bernières qu'au fil de nos bulletins, vous avez appris à mieux connaître si besoin était.

Et ces vacances vous permettront peut-être de mieux connaître encore notre village, son environnement, son histoire ...

Prenez le temps de flâner dans ses rues, le nez en l'air, pour découvrir çà et là de vieilles lucarnes du XVIIIème siècle, d'anciens puits ou d'anciens portails de ferme, *Un autre regard sur le village* pourra vous y aider.

Visitez l'église, véritable joyau architectural des XI-XIIIèmes siècles, la plaquette des *Itinéraires du Patrimoine* à la main.

Lors de vos promenades dans la campagne, observez les oiseaux et sur la plage, les algues qui n'auront plus de secret pour vous. Vous y remarquerez peut-être aussi les vestiges de l'antique forêt de Quintefeuille, enchâssés dans la tourbe.

Laissez-vous rêver aux anciens vignobles de Bernières, tandis que tournent au loin les ailes estompées du Moulin à Vouède...

Ou plus prosaïquement, participez aux nombreuses activités sportives praticables à Bernières, profitez de la plage et de la mer avant que de succomber aux charmes gourmands de ses restaurants !

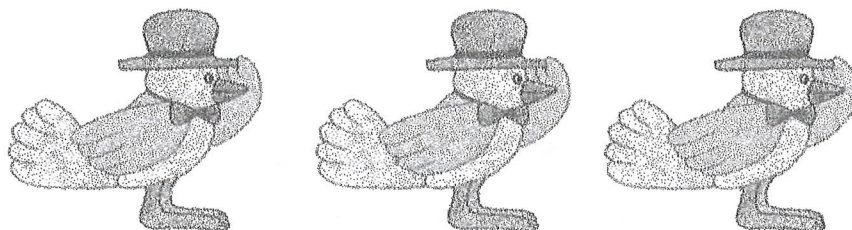
Bref ! l'été est là et sachez en profiter et en abuser. Pour cela, relisez les bulletins de B.O.N. et procurez-vous ses différentes publications qui pourront vous y aider.

Très bonnes vacances à tous. ■

Jean-Paul MAYER

**Bernières Optique Nouvelle n° 15 (Juin 1999)**





## LES OISEAUX ... OUVRONS BIEN LES YEUX

*La France est un pays riche en oiseaux. Plus de trois cents espèces y sont répertoriées, ce qui représente un patrimoine considérable. Il est donc naturel de se passionner pour ce monde fascinant et plein d'émotions qu'est celui des oiseaux.*

*Il nous est tout à fait loisible de les observer, de les écouter, de les dessiner ou de les photographier.*

*Alors, sortons et ouvrons les yeux !*

*Il n'est pas besoin d'aller bien loin. Un jardin, un parc public, un chemin, une plage, le bord d'une rivière peuvent faire l'affaire car les oiseaux occupent tous les milieux. Les voyages et les séjours de vacances peuvent être l'occasion de découvrir des espèces qui ne nous sont pas familières.*

L'environnement de Bernières est varié : au nord, la mer avec une très belle plage et au large un îlot rocheux. Au sud, une zone de cultures. A l'est, une zone pavillonnaire avec des petits jardins. A l'ouest, des dunes et des prairies humides. Il est très facile de parcourir ce secteur à pied, en toutes saisons, muni d'une bonne paire de jumelles et d'y voir de nombreuses espèces d'oiseaux.

Commençons par la place de l'église. Il est impossible de ne pas voir ces oiseaux aux évolutions acrobatiques et dont les cris annoncent de loin leur présence. Les choucas des tours, sombres silhouettes trapues avec leurs yeux gris clair, brillant dans un masque noir, décorent les embrasures et les corniches du clocher. On peut y voir également des moineaux domestiques, des pigeons, des tourterelles turques, des pinsons et des merles voler d'un jardin à l'autre.

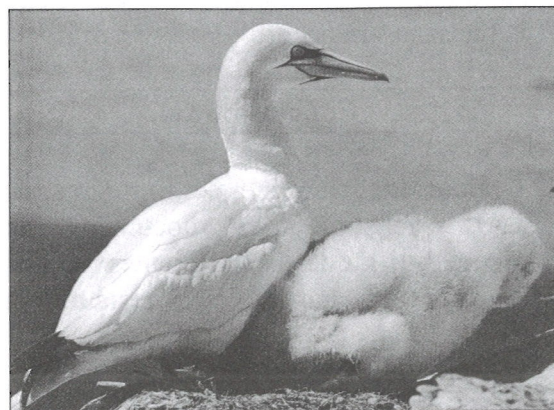
Les abords d'un haras sont toujours intéressants à visiter car nous pouvons y rencontrer le verdier, le bruant jaune, l'accenteur mouchet, la grive musicienne, l'étourneau sansonnet et bien d'autres espèces encore.

Une grande promenade dans la plaine, à partir de la Crieux en direction de

la Hache Géfosse et retour par la Sente, outre le fait qu'elle soit plaisante à faire dès le petit matin, vous permettra de rencontrer des espèces aussi variées que la corneille noire, la perdrix grise, l'alouette des champs, la linotte mélodieuse, le martinet noir, le vanneau huppé et le faucon crécerelle.

La traversée de la zone pavillonnaire nous ramenant vers la plage par le Castel est aussi intéressante puisqu'elle abrite le rouge-gorge, le troglodyte mignon, quatre espèces de mésanges, le grimpereau, le pouillot et la fauvette.

Le retour vers l'école de voile par la plage permet de rencontrer, de préférence



Fou de Bassan et son jeune.





## POURQUOI UNE Z.P.P.A.U. A BERNIERES ?

*C'est à Dorothee Géhin, architecte spécialisée dans la conservation et la réhabilitation du patrimoine architectural, qu'a été confiée en 1988 l'étude tendant à créer une zone de protection du patrimoine architectural et urbain (Z.P.P.A.U.) à Bernières. Jean Cuisenier eu plaisir à lui faire prendre connaissance du bourg et des ses alentours et lui exprimer, au nom de la municipalité d'alors, ses souhaits pour la mise en valeur du bourg et de son environnement. Tout le monde aurait ainsi à y gagner : la municipalité, qui verrait ses efforts en ce sens mieux reconnus. Les commerçants, qui pourraient attendre une meilleure fréquentation touristique. Les particuliers, qui pourraient espérer une valorisation de leurs biens immobiliers. La population entière, qui profiterait d'une amélioration de son cadre de vie. L'étude de Madame Géhin est déposée en mairie, où chacun peut la consulter et s'en inspirer pour ses projets. Un autre exemplaire devrait être incessamment déposé à la bibliothèque pour faciliter sa consultation.*

**D**epuis son approbation en 1979, le Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) de Bernières fixait les règles d'occupation du sol pour les particuliers et les collectivités publiques. Chacune des zones du P.O.S. comportait un règlement précis qui prescrivait les règles de construction et d'aménagement. Ces règles visaient à garantir le bon voisinage (distance par rapport aux limites de parcelles, clôtures...), le fonctionnement de la commune et sa sécurité (largeur des voies, places de stationnement...), une certaine harmonie de paysage (matériaux, plantation...).

Ce document prenait très peu en compte la qualité du patrimoine existant, à savoir les formes des bâtiments anciens (fermes, grandes propriétés ...), les éléments de l'architecture traditionnelle (lucarnes, façades, hauts murs...), la présence de sites archéologiques, les éléments de paysage urbain et végétal (perspectives urbaines, alignements, volumétrie, grands ensembles végétaux...), etc.

Seulement l'église et les pavillons du fief de Semilly bénéficiaient d'une

protection à titre de Monuments Historiques ainsi que le parc du château de Quintefeuille protégé en qualité de site classé. La protection des abords ( 500m de périmètre autour des monuments) consistait uniquement en la surveillance par l'Architecte des Bâtiments de France des permis de construire dans ce secteur.

Petit à petit disparaissaient ou se transformaient d'une manière irréversible les éléments les plus caractéristiques de l'architecture et du paysage local : les portails monumentaux, les petites maisons de village avec leurs escaliers extérieurs, les lucarnes, les hauts murs en plaquette de pierre de Caen, etc.

**De toute évidence le contenu du plan d'occupation des sols n'était pas suffisamment adapté pour pouvoir favoriser le maintien et la mise en valeur du patrimoine ancien de notre village.**

Dans les années quatre-vingt, de nouvelles dispositions, liées à la décentralisation, ont permis d'intégrer la protection et la mise en valeur des ensembles patrimoniaux dans l'urbanisme réglementaire.

La loi du 7 janvier 1983 a instauré une nouvelle disposition offrant aux



communes qui le souhaitent, un moyen de prendre en charge conjointement avec l'Etat, la protection de leur patrimoine architectural, urbain et paysager (le terme « paysager » a été ajouté dans le cadre de la loi de 8 janvier 1993).

Cet accord porte à la fois sur la création, le périmètre et le contenu d'une Zone de Protection de Patrimoine Architectural et Urbain et Paysager-ZPPAUP.

La municipalité de Bernières-sur-Mer voulant jouer un rôle actif et responsable dans la gestion et la mise en valeur du patrimoine de la commune, a envisagé une démarche de création d'une ZPPAU. Une étude a été réalisée grâce au cofinancement du Ministère de la Culture. C'était d'ailleurs la première étude de ce type réalisée dans le Calvados.

La ZPPAU de Bernières a été approuvée en 1989 après une enquête publique. Effectivement la ZPPAU est une servitude d'utilité publique et à ce titre ses objectifs et ses dispositions devaient être en accord avec le Plan d'Occupation des Sols. Les résultats de l'étude de la ZPPAU ont donc nécessité la révision du POS.

**La délimitation, les prescriptions et les recommandations de la Zone de Protection se trouvent intégrées dans le POS et constituent ainsi pour les particuliers et les collectivités publiques les règles complémentaires à respecter dans l'occupation de l'espace.**

Depuis, le POS de Bernières se trouve enrichi d'une dimension patrimoniale et d'une exigence qualitative.

*Le document de création de la ZPPAU ne concerne que la commune de Bernières -sur-Mer. Il identifie les principaux éléments du patrimoine local, met en valeur sa spécificité, délimite les zones les plus intéressantes de ce point de vue et fixe les règles de restauration, de construction et d'aménagement adaptées à chaque site. La servitude des abords, le périmètre de 500m autour des monuments historiques, se trouvent ainsi remplacés par un périmètre adapté à la spécificité communale.*

## **Les différentes zones de protection de Bernières**

### **Inventaire de tous les éléments de qualité de l'espace urbain de Bernières.**

Ce document répertorie toutes les constructions de valeur à Bernières et propose une protection à l'échelle locale à deux degrés :

1. Les constructions dont la conservation au niveau local est impérative :
    - tous les édifices classés ou inscrits à titre de Monuments Historiques.
    - les constructions uniques à Bernières, de grand intérêt architectural, par exemple : le château de Quintefeulle, la Luzerne, le pigeonier et la grange de sa ferme, la propriété de la Criex et l'ancien corps de logis de sa ferme, portails monumentaux, les puits, certaines fermes, etc.
    - les plus anciennes maisons de Bernières, surtout celles à lucarnes et à escaliers extérieurs qui sont les éléments typiques du vieux village.
  2. Les constructions dont la conservation au niveau local est indispensable pour la sauvegarde de l'originalité de Bernières :
    - les éléments uniques dont la qualité architecturale et le rôle dans l'ensemble urbain ne justifient pas la protection de premier degré, par exemple : le fief Pelloquin,
    - les bâtiments remarquables de l'architecture locale qui ont subi des transformations à travers le temps,
    - les maisons de village de différentes époques s'intégrant parfaitement dans l'échelle de l'ensemble : soit qu'elles représentent une grande qualité architecturale, soit qu'elles forment d'intéressants alignements.
- Ce document localise d'autres éléments qui ont une influence sur la qualité de l'espace urbain : les carrefours



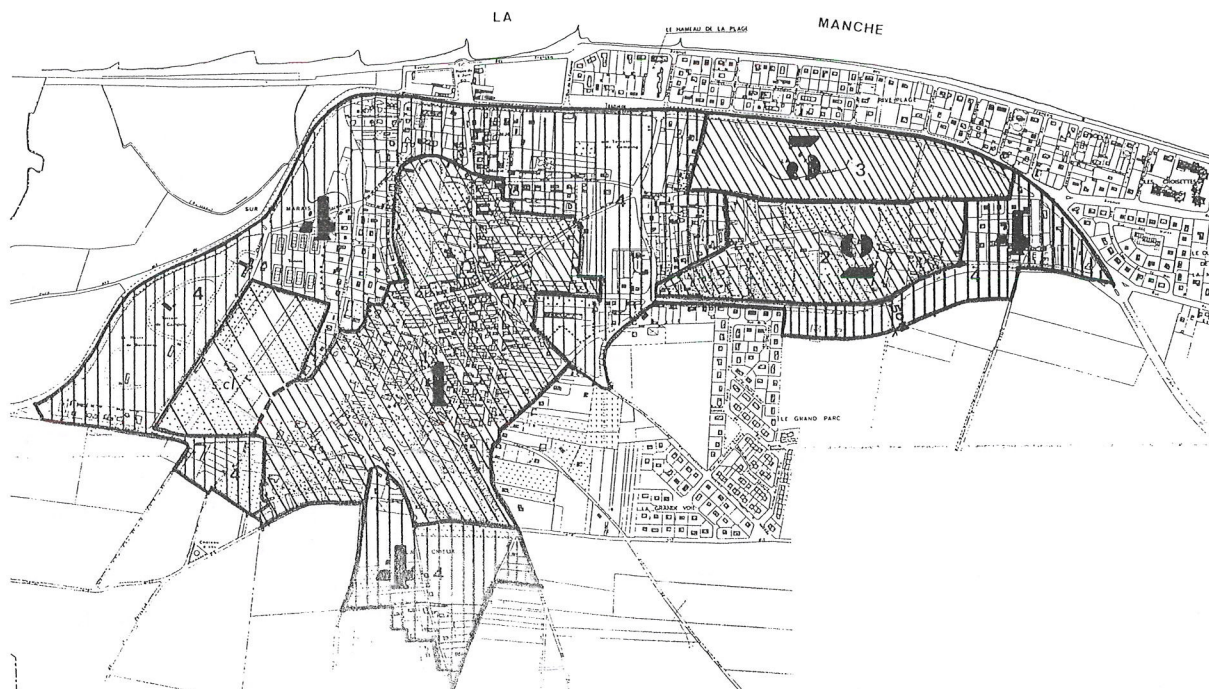
de caractère, les rues de grande qualité architecturale et urbaine, les alignements remarquables, les plus belles perspectives urbaines, les grands ensembles végétaux.

Il existe donc une carte qui répertorie tous les éléments de valeur architecturale, urbaine ou paysagère de Bernières-sur-Mer : un document intéressant pour la municipalité et les habitants qui mériterait d'être publié et largement diffusé.

Cette carte constitue un élément de référence pour la délimitation de la ZPPAU.

### **Périmètre de la ZPPAU de Bernières**

Le périmètre de la zone de protection a été défini après une analyse détaillée du POS et en fonction de tous ces éléments à protéger. Il a été retenu le principe de zones à deux degrés de protection :



Les différentes zones de la ZPPAU de Bernières

### **Zones de premier degré de protection :**

**Zone 1** - intègre le noyau d'origine du vieux village autour de l'église, les grandes propriétés historiques : les Préaux, le fief Pelloquin, le site du château de Quintefeuille, la Crieux, le fief de Semilly. La limite est de la zone intègre l'espace boisé communal, une grande partie de la rue Berthélémy bordée de hauts murs, un ensemble de l'architecture ancienne le long de la rue du Général Leclerc et l'îlot

compris entre la rue de la Corderie, la rue Bazin et la rue de l'Abbé Blin.

**Zone 2** - intègre l'îlot entier du château de la Luzerne, sa ferme et les propriétés avoisinantes dont les parcs forment un ensemble avec les hauts murs et portails qui longent des voies de grande qualité architecturale et urbaine ; elle intègre également à l'est et à l'ouest les fragments des îlots dont la structure est



directement liée à l'ensemble de la Luzerne.

**Zone 3** - délimite le site de l'ancien port; l'ensemble de ce site étant un terrain marécageux utilisé en herbage, sa vocation devrait être subordonnée aux résultats des fouilles.

**Zone de deuxième degré de protection :**

**Zone 4** - enveloppe les zones de premier degré de protection, crée une liaison entre la zone 1 et les zones 2 et 3. Au nord-est, nord et nord-ouest, elle est délimitée par la voie périphérique CD n° 514. Elle intègre les entrées du village et certains secteurs d'aménagement futur dont l'impact sera très grand sur les ensembles anciens.

---

**Règlements et recommandations  
s'appliquant à l'intérieur des zones de  
protection**

---

A l'intérieur du périmètre de la ZPPAU s'applique un règlement particulier qui a pour but de favoriser le maintien et la mise en valeur du patrimoine architectural, urbain

Il varie en fonction de l'importance de la qualité architecturale et urbaine de la zone.

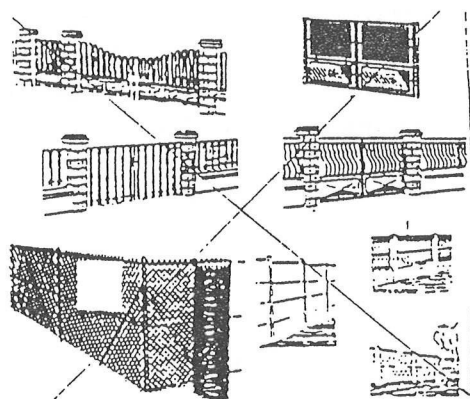
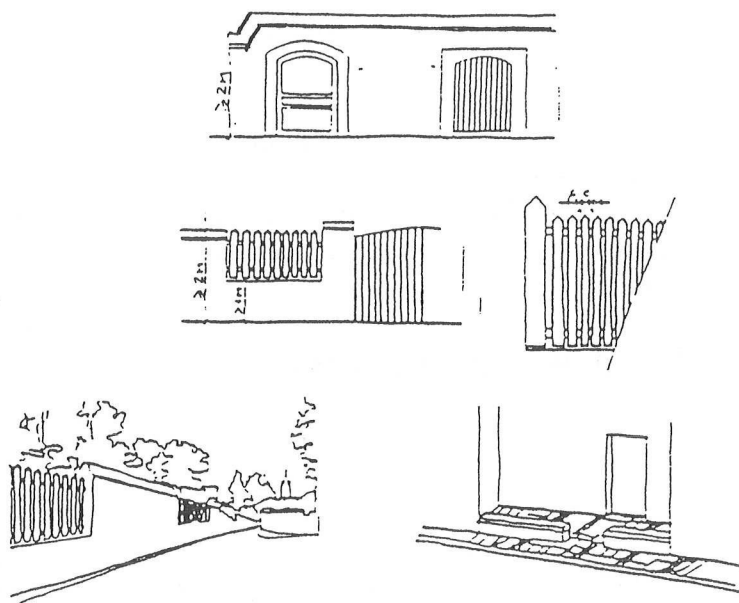
Ce règlement concerne les démolitions, les agrandissements, les modifications, les détails, les divisions parcellaires, les grands ensembles végétaux, les traitements des espaces publics, les toitures, percements d'ouvertures et lucarnes, les clôtures, les matériaux et couleurs, les enseignes commerciales, panneaux publicitaires, les vérandas. Il est souvent accompagné de recommandations qui viennent le préciser ou l'illustrer.

***EXTRAITS DU REGLEMENT DE LA ZPPAU***



**Les vitrines commerciales s'inspireront de ces quelques vitrines traditionnelles (proportions, divisions verticales et horizontales).**

### Clôtures autorisées:

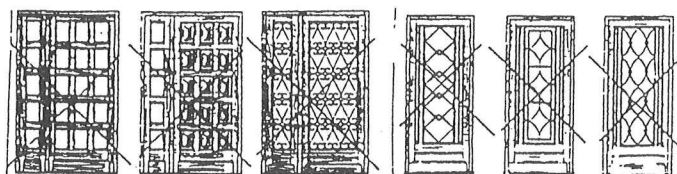
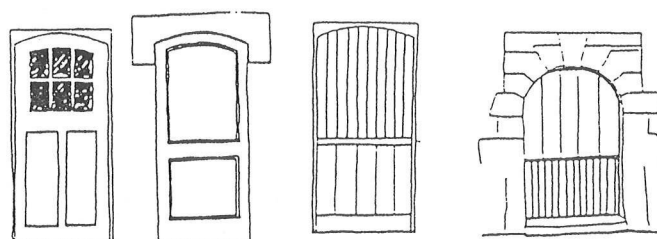


### : Clôtures interdites

### Portes autorisées :

Quelques recommandations de portes traditionnelles:

- Portes pleines en bois peint
- Portes pleines en chêne ou châtaignier apparent
- Portes peu vitrées



### Portes interdites :

- Portes à grande surface vitrée
- Portes sculptées
- Portes avec ferronneries décoratives



---

## Gestion de la ZPPAU

---

Ce règlement est très détaillé. Il résulte d'une discussion, qui a été menée tout au long de l'étude entre la municipalité, l'Architecte des Bâtiments de France et le Chargé d'études. Son application est d'autant plus difficile à gérer.

Vécu souvent par les intéressés comme une contrainte, il mériterait d'être publié sous forme d'un document pédagogique accessible à tous, mettant en évidence l'intérêt d'un tel dispositif. Nombreux en effet sont les habitants de Bernières voulant modifier la toiture de leur maison, pratiquer une ouverture dans leur clôture ancienne, agrandir leur maison, etc.

De toute évidence une publication d'aménagement serait la bienvenue pour sensibiliser les habitants à la nécessité de sauvegarder les éléments du patrimoine du village et pour en même temps aider la réflexion en amont pour tous les projets de construction ou de réhabilitation.

Un tel document faciliterait également le travail de la municipalité et de l'Architecte des Bâtiments de France qui assurent le rôle de surveillance. En effet l'ABF du département intervient pour vérifier la conformité de chaque projet avec les dispositions de la ZPPAU. A cette fin, aucune modification de l'aspect extérieur des maisons et des espaces situés à l'intérieur du périmètre, transformation, construction nouvelle, démolition, déboisement..., ne peut être effectué sans son accord.

---

## Conclusion

---

Pour la commune de Bernières, la ZPPAU constitue un document de référence qui guide les différentes actions en faveur du patrimoine : restauration

immobilière, embellissement des espaces publics, campagne de ravalements des façades, etc.

Depuis dix ans de nombreux aménagements ont été réalisés à Bernières. Certains sont en cours. Ils modifient constamment le cadre de vie bernierais. Des actions de valorisation du patrimoine et d'animation culturelle se multiplient en renforçant la vocation résidentielle et touristique du village.

Aussi serait-il utile d'en dresser le bilan, d'essayer évaluer les résultats de fonctionnement de la ZPPAU de Bernières :

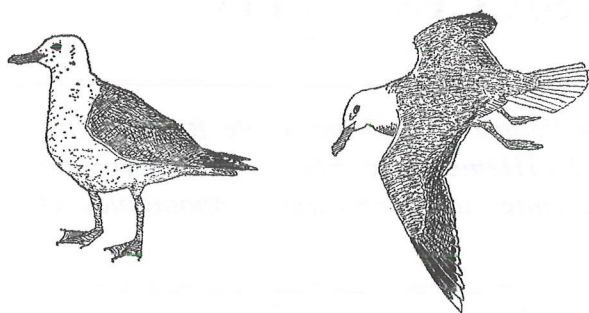
- d'analyser les avantages d'une telle démarche dans l'amélioration de l'espace urbain,
- d'envisager les actions complémentaires nécessaires,
- de mesurer les difficultés dans la gestion de ce document afin de pouvoir y remédier.

Après dix ans d'application du règlement de la ZPPAU, ce bilan permettrait une nouvelle réflexion sur la politique de sauvegarde et de mise en valeur de notre patrimoine collectif local. C'est précisément ce qui vient tout juste d'être décidé lors de la dernière séance du conseil municipal. Et afin d'apporter notre contribution à cette démarche, nous publierons dans le prochain numéro de ce bulletin les points de vue et ainsi que réflexions des différents intervenants à la ZPPAU. ■

Dorothée GEHIN  
Architecte du Patrimoine  
Chargée de l'étude



à marée basse et selon la saison, quatre espèces de goélands, trois espèces de mouettes, le fou de bassan, le guillemot, le plongeon et aussi le pingouin torda, trois espèces de grèbes, le grand cormoran, le harle huppé et bien d'autres espèces.



Goéland argenté

Une petite visite dans ce qui reste de la zone dunaire ne manque pas non plus d'intérêt car elle permet de découvrir trois espèces de bergeronnettes, une vingtaine de passereaux différents et plus d'une douzaine de limicoles.

Ce petit périple nous a permis de rencontrer entre soixante-dix et quatre-vingts espèces. Il y en a évidemment beaucoup d'autres. A vous de les découvrir.

Pour ceux qui auraient envie d'en savoir plus, à quelques kilomètres de Bernières, la baie de l'Orne offre un intérêt ornithologique de premier ordre et la rencontre avec un phoque veau marin est toujours possible.

L'ornithologie est la partie de la zoologie qui traite des oiseaux. Elle a su séduire un bon nombre d'amateurs qui apportent modestement leur contribution en passant beaucoup de temps sur le terrain et en transmettant leurs informations aux scientifiques.

C'est aussi un loisir et la pratique de cette activité nécessite bien sûr un minimum d'équipement. Pour l'ornithologie, une bonne paire de jumelles est indispensable, ainsi qu'un guide pour l'identification des

oiseaux. Une lunette terrestre est un instrument magique qui permet de voir sans approcher, donc sans déranger. Un carnet d'observations recueillera les notes qui deviendront autant de souvenirs à jamais vivants.

Il est également recommandé d'adhérer à une association ornithologique locale. Elle vous entraînera sur le terrain avec des spécialistes qui vous initieront ou vous perfectionneront.

Connaître le plaisir de vivre l'éveil d'un coin de nature en se postant, silencieux, une heure avant le lever du jour, vaut toutes les expéditions lointaines. Passer du hululement de la chouette hulotte dans le noir, au chant de la grive musicienne dans la clarté de l'aube naissante apporte beaucoup de plaisir à l'observateur.

La pratique de l'ornithologie nous met en contact permanent avec la nature, nous apprend à être curieux mais aussi humble et respectueux.

***Etre curieux de tout ce qui nous entoure.***

Nous nous réjouissons toujours, lorsqu'au détours d'un chemin, nous croisons une biche, un chevreuil, un renard ou une belette; lorsque dans la plaine, nous voyons s'ébattre des lièvres; lorsqu'au bord d'un plan d'eau, nous découvrons une couleuvre à collier ou tout simplement une libellule. Mais nous savons profiter aussi du spectacle d'un papillon posé sur une fleur. Mais quel est donc cette fleur ?

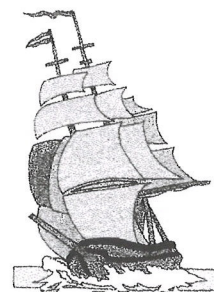
***Apprendre l'humilité.*** Il est parfois difficile d'identifier un chat d'oiseau ou de reconnaître le plumage de telle espèce tant les différences sont minimes. Il faut alors accepter de ne pas le savoir.

***Etre respectueux.*** Nous devons toujours être respectueux de la propriété privée des hommes et de la vie privée des animaux. Aucune observation, aucun dessin, aucune photo ne vaut le sacrifice d'une couvée.

Ornithologiquement Vôtre. ■

Jean-Claude JARRY





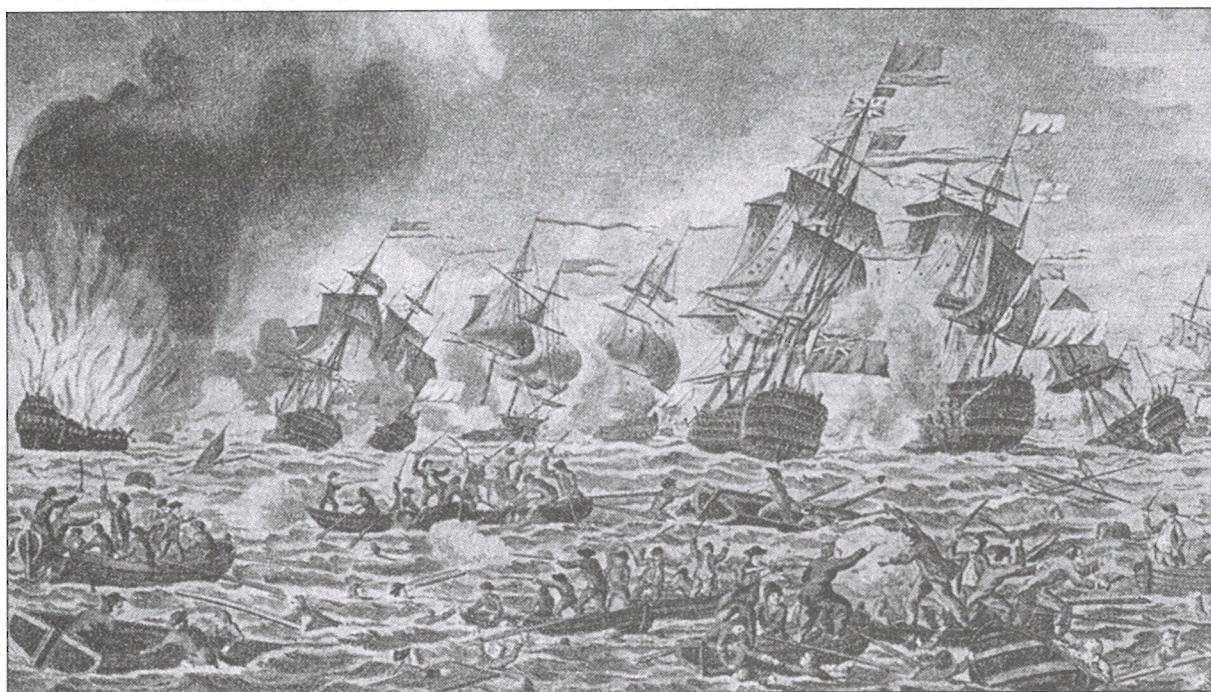
## MATELOTS ET CHARPENTIERES DE MARINE A BERNIERES AU XVIIIEME SIECLE ... FIN

*Voici la troisième et dernière livraison de l'étude de S. Pinel et de R. Corvellec consacrée à la vie des habitants de Bernières au XVIIIème siècle. Etude particulièrement intéressante car elle rattache cette vie quotidienne aux structures économiques et administratives de l'époque.*

**D**onc pas de pêche à la morue ou de voyages au long cours à Bernières. La modestie de leurs activités faisaient des Bernièrais des gagne-petit, qui font cependant preuve d'un certain esprit d'entreprise avec

l'innovation de la pêche au maquereau.

Des gagne-petit, oui ... mais qui servaient le roi et protégeaient les intérêts de la France en allant, en temps de guerre, au service dans la Royale.



Entre 1727 et 1787, trois conflits ont opposé la France à l'Angleterre. En comprenant les années de guerre couverte

(pendant lesquelles la guerre n'est pas déclarée mais existe de fait), les hostilités ont eu lieu entre 1740 et 1748 (guerre de Succession d'Autriche), 1756 et 1763



(guerre de Sept Ans) et 1778-1783 (guerre d'Indépendance américaine).

Pour chacun de ces conflits, on fait appel aux gens de mer et ce sont alors plusieurs milliers d'hommes qui abandonnent leurs activités professionnelles pour se rendre dans les ports de guerre du royaume.

Comment les levées se déroulaient-elles concrètement ? La sélection relevait-elle du pur hasard ?

---

### La levée des équipages

---

De façon générale, on constate que les hommes mariés n'étaient pas épargnés par le commissaire des classes; des exceptions étaient faites lorsque l'inscrit était malade ou lorsqu'un membre de sa famille était déjà au service. Et surtout, on prenait ceux qui étaient présents dans la paroisse. Face à ce service militaire avant l'heure, il n'y avait pas de résistance; nous n'avons en effet relevé aucun cas de désertion. Comme l'écrivait Launay, intendant de la généralité de Caen en 1785, *le système des classes a prouvé ce que peuvent la soumission et la fidélité dans un royaume aussi vaste que celui de la France, puisque sur un simple ordre émané d'un officier intermédiaire, une multitude d'individus quittent leurs foyers et leurs familles et des différents points du royaume se rendent à jour fixe dans le port qui leur est indiqué pour se livrer aux dangers sans cesse renaissants de leur pénible état.*

Et pourtant, le service n'était guère léger ! En 1745, 40% des marins de la paroisse sont levés, 43% en 1778 et en 1779. Ce sont 52,5% des matelots qui embarquent sur les vaisseaux royaux (87 hommes levés sur 166 présents). De plus, un inscrit pouvait être levé plusieurs fois au cours d'une guerre. Ces chiffres montrent en outre qu'il n'y avait pas qu'une classe sur quatre qui était levée mais souvent deux, voire trois. La quadriennalité du système voulue par

Colbert n'existait pas dans la pratique et relevait donc plutôt de la fiction.

Une fois levés, les inscrits devaient rejoindre leur port d'affectation : Brest majoritairement, mais aussi Le Havre pour les charpentiers et plus rarement Port Louis (pour la Compagnie des Indes) et Dunkerque (spécialisé dans la formation des canonniers).

La durée de ce service était variable. Ceux qui en pâtissaient le plus étaient les matelots affectés à la Compagnie des Indes comme par exemple Jean Mériel qui est levé en décembre 1740 et ne revient à Bernières que le 20 février 1745 ! En moyenne, les inscrits de la Compagnie faisaient deux ans et demi de service. A l'opposé, les charpentiers (qui embarquaient peu et restaient dans les chantiers) ne faisaient qu'environ six mois de service. Quant aux matelots, chacune de leur levée les retenait de neuf à douze mois.

---

### Servir le Roi ou Mourir pour le Roi

---

Reste à s'intéresser au salaire que recevaient les marins en naviguant pour la pêche ou pour le roi. C'était en fait celui de la peur. En temps de paix, le danger est toujours dans l'ombre du marin; en temps de guerre, il faut ajouter aux périls de la navigation ceux du combat, de l'épuisement ou de la maladie. « Servir le roi » devenait souvent « Mourir pour le roi ». De fait, en moyenne, 35% des inscrits levés perdaient la vie au service, ce qui se rapproche des taux relevés pour Fermanville (37%) ou Barfleur (36%). Mais, n'oublions pas que Bernières compte 30% d'ouvriers de marine qui ne sont souvent levés que pour la construction des bateaux. Si l'on sépare matelots et ouvriers, on constate que 49% des matelots levés ne sont pas revenus de leurs campagnes. Un matelot sur deux meurt donc pour sa majesté, un sur dix parmi les ouvriers de marine. Cette mortalité des matelots est tout à fait



exceptionnelle. Les chiffres trouvés pour d'autres paroisses bas-normandes étant souvent compris entre 30 et 40%. On peut imaginer l'état d'esprit de ceux qui restaient dans la paroisse et voyaient leur fils, leur père partir ... Certains testaments témoignent de cette angoisse et de la volonté des inscrits levés de préparer leur mort. En 1786, le matelot Jacques Mutel déclare *avoir de l'argent pour le service du roy où il faut qu'il parte incessamment; appréhendant de ne point revenir et d'estre surpris de la mort sans auparavant avoir déclaré ses dernières volontés et mis ordre à ses affaires, connaissant les services que Marie-Anne Marie, sa mère, lui a rendu et pour la mitié qu'il a pour elle, lui a par ce présent en forme de testament cédé et abandonné tous les meubles à lui appartenant ainsy que la part qui lui appartient dans un bateau pêcheur nommé l'Heureux Saint Pierre commandé par Pierre Mériel et il ajoute qu'au cas où il revient de sa campagne le présent demeurera nul.* L'incertitude de la mort fait partie de la vie quotidienne. Elle afflige la famille qui, après une campagne, ne sait quelquefois rien de la destinée de l'inscrit. On trouve ainsi trois ou quatre cas comme celui de Madeleine Louet qui a déclaré que *ledit son mari a party pour le service du roi dans ses armées navalles il y a environ douze ans dont elle n'a reçu aucune nouvelle, ne sait s'il est vivant ou s'il est décédé.*

Concernant les conditions des décès au service, les classes ne les précisent pas toujours. Sur 91 mentions détaillées de morts, 27 périssent sur un vaisseau du roi, 24 dans un port de levée, 8 sur les pontons anglais et 14 dans les hôpitaux militaires.

---

### La mer, mangeuse d'hommes

---

On mourait pour le roi, mais aussi au travail. La paroisse était parfois frappée par de véritables tragédies maritimes. Ainsi le 27 février 1714, quatorze marins se noient à la côte et le 27 mars 1739, dix

autres périssent. Les corps rejetés étaient inhumés dans le cimetière de la paroisse, mais il arrivait aussi que l'on trouve sur la grève des cadavres non identifiables car restés trop longtemps dans l'eau. Les registres paroissiaux mentionnent de manière épisodique ce type de découverte. Le tribut payé par les inscrits bernierais est incontestablement très lourd puisque la moitié du corpus quitte prématurément le système des classes (décès au service ou à la côte). L'expression d'Alain Cabantous qui évoque une *mer mangeuse d'hommes* est donc bien une réalité à Bernières.

Devant des vies et des morts aussi particulières, on pouvait se demander si les gens de mer formaient un groupe à part dans la paroisse, s'ils se différenciaient des autres dans leur comportement démographique ou social.

L'une des particularités de cette population est que l'on constate une forte homogamie géographique dans la formation des couples qui, pour les inscrits, allient dans 93% des mariages un matelot bernierais avec une Berniérise alors que ce n'est le cas que pour 60% des non inscrits. Pour les gens de mer, souvent absents de la paroisse, c'était l'immédiateté qui faisait l'attractif. Les marins ont, de plus, tendance à préférer les filles de marin et, appelés au service, ils se marient moins en temps de guerre. Par ailleurs, les inscrits convolent en moyenne deux ans avant les non inscrits (vingt-sept ans contre vingt-neuf), ce qui reste une énigme. Les nombreux voyages en baie de Seine en feraient-ils des individus plus "dégourdis" que les autres ? Mais là où les inscrits se distinguent, c'est dans l'inégalité face à la mort. Si l'on replace les gens de mer dans la paroisse et que l'on répartit les décès par tranche d'âge, on aboutit aux chiffres suivants:

|              | 20/29ans | 30/39ans |
|--------------|----------|----------|
| non inscrits | 10,7%    | 10,7%    |
| inscrits     | 35,6%    | 21,7%    |

Le jeune homme de vingt ans avait donc, lorsqu'il était enregistré aux classes,



trois fois plus de risques de ne jamais atteindre l'âge de trente ans que celui qui était journalier, laboureur ou artisan. En moyenne, l'espérance de vie d'un matelot était de trente-neuf ans contre cinquante-trois pour les autres.

On pouvait en outre se demander si l'image traditionnelle du marin miséreux était, dans la paroisse, une réalité. Pour le savoir, nous avons en fait relié plusieurs sources. Les dots de mariage fournissent des renseignements sur les fortunes, ainsi que les inventaires après décès et les registres de l'impôt royal de la taille qui indiquent le nombre de vergées de terres possédées (tous les inscrits possèdent une ou plusieurs parcelles entretenues par la femme). Toutes les sources ont abouti au même classement : au bas de l'échelle sociale se trouvent les journaliers, puis viennent les matelots, les artisans, les charpentiers de marine, les poissonniers et enfin les laboureurs. Cette classification n'est pas éloignée de celle qu'en faisait le receveur de l'élection de Caen à propos de Bernières. Il distinguait quatre groupes en commençant par le plus aisé: *le premier est le plus considérable et s'occupe au labour et culture des terres, Le second s'occupe au commerce des bestiaux, laines et fils qui n'est pas considérable, Le troisième sont les matelots, réduits à une extrême misère par la déffense qui leur a été faites de pescher le long de la côte avec de petit bateaux appelés picoteurs, la meilleure part de leur subsistance ne consistant que dans les secours qu'ils tiroient de la mer; d'ailleurs ces paroisses sont très chargées de veuves et bas-âge par rapport au nauff-rage des matelots en mer, Le quatrième sont gense de journée qui gaigne leur vie qu'à peine de leur corps.* Les matelots berniérais sont donc

pauvres, mais ce ne sont pas les plus démunis. Les charpentiers de marine, même, font partie de la population plutôt aisée de la paroisse.

---

### Conclusion

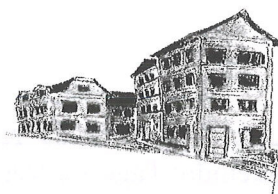
---

L'histoire des gens de mer de Bernières, c'est l'histoire de gens humbles, de « petits » qui pratiquent plusieurs activités; tous cultivaient un lopin de terre et le marin n'était en fait que le laboureur de la mer. A Bernières comme ailleurs, le système des classes montre ses insuffisances et ne pallie pas le manque chronique de gens de mer, dévorés par la guerre. La moitié de nos matelots mourraient au service ! Effrayant fardeau donc que celui supporté par les Berniérais. Et pourtant, la mer ne paraît pas rebuter, elle semble même attirer. L'océan permet certes à de nombreux journaliers dans la seconde moitié du siècle de s'élever dans l'échelle sociale. Mais surtout, le système des classes est une fatalité acceptée, peut-être même occultée car habituelle. L'ensemble des gens de mer forme donc une population soumise à rude épreuve et on ne peut qu'être ému lorsque sur plusieurs pages des registres s'alignent parfois case après case la mention *mort au service du roi*. Si vous le voulez, passez donc aux archives du Calvados ... Plusieurs dizaines de grands registres poussiéreux vous y attendent. Peut-être y trouverez-vous pour ancêtre l'un de ces obscurs qui méritent notre admiration. ■

Sébastien PINEL  
Ronan CORVELLEC

Rappelons à nos lecteurs que ce texte constitue la troisième et dernière partie du résumé qu'ont fait S. Pinel et R. Corvellec de leur mémoire de maîtrise d'histoire soutenu en 1993 à l'Université de Caen. Ils peuvent donc se reporter à nos bulletins n° 13 ( Juin 1998) et n° 14 (Décembre 1998) pour les deux premières parties. Et s'ils désirent quelques compléments d'information sur tel ou tel point, ils peuvent contacter les auteurs par l'intermédiaire de B.O.N.





## Patrimoine

### A LA DECOUVERTE DES RUE DE BERNIERES

*Nous avons commencé à découvrir le nom des rues de Bernières dans notre précédent bulletin. Nous avons poursuivi nos recherches, tant auprès des Anciens qu'en bibliothèque et dans les archives, dont nous livrons ici le résultat à votre appétit insatiable de connaissances !*

**N**otre promenade à travers Bernières nous fait découvrir le **Chemin de la Grande Voie**, évoquant ainsi l'ancienne voie romaine qui passait au sud du village et dont vous connaissez, bien sûr, l'antique origine.

**L'avenue du Moulin à Vouède** longe la delle<sup>1</sup> du Moulin à Vouède (cadastre de 1854). C'était avant le "chemin court" qui prolongeait le chemin du cimetière, devenu depuis la rue de l'Abbé Blin prolongée. La *vouède* (ou *guède*) est en fait le nom normand du pastel, plante herbacée de la famille des Crucifères, longtemps cultivée en Europe jusqu'à la fin du XVIème siècle, surtout en Thuringe, en Italie, en Basse Normandie et dans le midi de la France, afin d'en tirer une substance tinctoriale d'un bleu particulièrement beau et solide. L'introduction de l'indigo en provenance d'Inde et d'Amérique fit alors partout chuter cette culture qui ne fut conservée, jusqu'à la fin du XIXème siècle, qu'en de très rares endroits, en Languedoc et en Normandie. Une fois récoltées, lavées et séchées, les feuilles de vouède, ou pastel, étaient alors réduites en pâte homogène par une meule. Nous savons ainsi qu'à cet endroit, Bernières a possédé un tel moulin.

**Avenue du Camp de Pie** : Nous retrouvons le nom des terrains puisque le village "Camp de Pie" était situé tout à côté de notre avenue.

Tout près, la **rue des Candots** indique l'existence d'une delle des *Condots* ou *Candots*, située plus à l'est vers Saint-Aubin.

**Rue du Champs Missy** : la delle du champs Missy était située entre la Grande Voie et le Chemin de la Rive. Là aussi, nous sommes proches des terres qui portaient ce nom en 1854.

Nous avons trouvé un **Chemin herbu** qui prolongeait le chemin de la Rive à Tailleville et dont le nom laisse deviner le côté naturel de ce passage à travers les delles.

En continuant vers Saint-Aubin, nous trouvons le **Chemin du Sentier** qui, lui aussi, longe la delle de la Sente entre la **rue Charles de Gaulle** et le **chemin de la Grande Voie**.

Revenons vers Rive-Plage et découvrons la **rue Anatole Duval**. Architecte parisien et propriétaire de l'herbage *Les Mutes*, il fit don de parcelles à la commune afin de construire la route allant de Courseulles à Ouistréham, dit **chemin de Grande Communication n° 84**. Un courrier retrouvé dans les archives donne des précisions sur le chemin de fer et la route qui allait être construite le long de la voie et passer devant la gare (courrier du 07/12/1881).

**Rue des Mutes** : Nom de l'herbage qui appartenait à Monsieur Anatole Duval.

**Rue Bétourné** : nom d'une delle et d'une très ancienne famille de cultivateurs et de notables. Ainsi par acte du 24 juillet 1661, Henry Bétourné, fils de Jacques,

<sup>1</sup> Mot d'origine danoise désignant une portion de terres labourable.



acquiert de Henry Seigle une maison dans la Grand-Rue. D'autre part, parmi les Bétourné, l'un d'eux, Jean Bétourné, a été inhumé le 29 octobre 1765 dans l'église de Bernières en qualité de Trésorier en charge. A noter enfin *la Tête à Bétourné*, nom que porte un rocher découvrant lors des grandes marées, au delà des Plattières, en face de Rive-Plage et que connaissent encore quelques vieux pêcheurs devant l'Eternel !

**Rue Moisant de Brioux** : en 1789, appelée rue de la Caline. Jacques Moisant de Brioux fut propriétaire du château de la Luzerne. Né à Caen le 15 mai 1611 d'une famille protestante dans l'ancien hôtel d'Escoville de Caen, il devint avocat au Parlement de Rouen, puis conseiller au Parlement de Metz. Il fonda l'Académie de Caen. Anobli en 1644, il prit le nom de Moisant de Brioux, sieur de la Luzerne et de Mortsagny. Grâce à lui, Bernières connut une certaine animation culturelle. Il mourut le 21 mai 1674 après avoir fait son testament en date du 15 mai 1673, laissant trois enfants, François, Robert et Catherine dont la vie et les descendance nous sont également bien connues.

Nous retrouvons aussi nos maires et nos curés dans le nom des rues. Ainsi :

**Rue de l'Abbé Hamon** : curé de Bernières de 1956 à 1970.

**Rue Léopold Hettier** : Maire de 1842 à 1849, puis de 1867 à 1884.

Les donateurs auprès de la commune sont également honorés :

Monsieur **Denis Nicolle** (et non Nicole Denis), Madame Triboulet (**impasse Triboulet**), ainsi que Mademoiselle Armandine Peuvret (**rue Armandine Peuvret**, appelée avant 1854 rue Millet).

Le **chemin Huet** doit son nom à la présence de Monsieur et Madame Huet qui habitaient ce chemin et qui furent tués le 6 juin 1944.

Nombre de voies indiquent simplement des directions ou des particularités topographique : **Route de Béný, chemin de Reviers, rue de la Falaise** ( de Rive-Plage vers le Cap Romain), **route de Courseulles**. Le **chemin de la Mare** et le **chemin du Marais** se coupaient à l'angle de l'ancien lavoir. La **rue du Marais** donne tout simplement la direction des marais.

La **rue de la Caline** est liée au nom du lieu où, très certainement, se jetait la Seulles quand elle traversait le territoire de Bernières avant de rejoindre la mer.

Nous trouvons la **rue de la Basse-Rive** dans cet espace qui était proche de la Seulles avant 1610.

Nous continuerons notre découverte des rues de Bernières et surtout, n'hésitez pas à nous communiquer des renseignements si vous avez des informations qui viendraient compléter l'histoire des noms des rues de Bernières. ■

Dominique NERON-TAVERNIER

## LES BERTHELEMY ... SONT ARRIVES !

Vous connaissez tous maintenant l'excellent travail effectué par l'extraordinaire section Culture de B.O.N.(il faut bien les encourager, ces petits!), pour une meilleure connaissance des peintres Berthélémy!!! Eh! bien, ça y est. Ça débouche aujourd'hui sur une superbe collection de huit cartes postales - en couleur s'il vous plaît! - reproduisant un choix éclairé parmi les œuvres de Pierre-Emile

*Souvenir de Bernières-sur-Mer - 1852*

*Bateau entrant dans le port de Courseulles*

*Etude de barques - 1855*

*Bourraque, nasse et panier - 1852*

d'Emile-Valentin :

*Eglise de Bernières-sur-Mer*

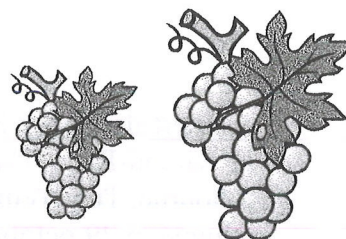
*Echouage - 1896*

*Dans les dunes à Bernières-1889*

*Calme plat - 1898*

En vente au siège de B.O.N., au Syndicat d'Initiatives, à la brasserie de la Plage ainsi qu'au restaurant la Cancannière. Diffusion auprès des Chambres d'Hôtes et des Gîtes de Bernières.





## UN VIGNOBLE A BERNIERES ?

*Bernières aurait-il eu autrefois un vignoble sur son territoire ? Dominique Néron-Tavernier posait la question dans son article A la découverte des rues de Bernières<sup>1</sup>, à propos de la rue du Vignoble, dont l'origine semble être, à plus d'un d'entre nous, un véritable mystère ! A cette interrogation, Jean Cuisenier apporte ici une réponse au terme d'une démonstration des plus convaincantes.*

Il y a lieu de se le demander puisqu'une rue porte toujours le nom de *du Vignoble*. Partant de la rue du Marais, cette petite voie débouche sur la rue du Général Leclerc, autrefois *Grande Rue*, face à l'église. Un mur ancien la borde. Celui-ci est soutenu par des contreforts fort anciens eux aussi. Cette construction clôt au sud la propriété actuellement détenue par l'UNCMT, ancienne propriété Laureau, à l'emplacement du manoir du Grand Trésorier du Chapitre de la cathédrale de Bayeux. Un mur semblable, aussi ancien mais plus haut encore, clôt au nord la même propriété : on peut le voir, avec ses importants contreforts, dans la cour de l'ancienne ferme où sont maintenant établis le garage et les ateliers de l'entreprise Callewaert.

Une pareille localisation n'est pas indifférente. On sait en effet que les établissements ecclésiastiques, les chapitres de cathédrale et les abbayes en particulier, ont joué un rôle décisif dans la diffusion de la vigne, jusque dans les contrées où le climat pourtant ne se prête guère à la culture de cette plante. Il fallait en effet du vin pour célébrer la messe. Et en des temps où les transports étaient difficiles, il était expédient de produire la boisson liturgique sur place plutôt que de la faire venir de loin et à grand frais. Au surplus, les vins produits au moyen-âge n'étaient pas d'une qualité telle que des fûts

pussent arriver dans de bonnes conditions depuis des contrées de production généralement situées au sud de la Loire.

La présence d'un vignoble à Bernières paraît cependant étrange à la plupart de nos contemporains. Certains n'ont pas hésité à la mettre en doute.

### Des doutes

L'on fait valoir alors deux arguments.

Le premier concerne le nom même de la rue *du Vignoble*. Celle-ci en effet n'était pas connue en 1789 sous ce nom, mais sous l'appellation en usage pendant tout l'Ancien Régime de *Rue de la Thrésorerie*, d'après le propriétaire ès qualités du lieu. L'appellation est donc postérieure à la Révolution. Elle date d'une époque où la production de vin était depuis longtemps déconnectée du réseau des propriétés ecclésiastiques et servait principalement des besoins séculiers. Or l'on sait qu'en Normandie, et c'est le second argument, cette production était au XIX<sup>ème</sup> siècle pratiquement inexistante. Il est invraisemblable, soutient par exemple l'abbé Marie, ancien curé de Bernières, qu'un vignoble ait pu prospérer à Bernières, à proximité de la mer et dans des conditions de froidure et d'humidité caractérisant le temps en Basse Normandie. L'appellation ne peut donc venir que d'une mauvaise interprétation

<sup>1</sup> Cf. Bulletin de B.O.N. n° 14, décembre 1998.



d'un ancien nom de lieu devenu inintelligible aux habitants d'alors. Et l'érudit abbé propose d'interpréter le mot *vignoble* comme une déformation du mot

*vigneau*, qui désigne un coquillage bien connu sur nos côtes. La proximité du havre de Bernières, situé au lieudit *Sur le Marais*, conforterait cette hypothèse.



Rue du Vignoble : les très anciens contreforts de la Grande Trésorerie

Si convaincante en apparence soit-elle, cette argumentation ne résiste pas à l'examen des faits historiques, botaniques et linguistiques.

En effet la propriété en question comprenait, outre l'habitation, un vaste ensemble de bâtiments, notamment une grange de la Dîme, dite plus simplement *La Dîme*. De là peuvent se tirer deux hypothèses. D'après l'une, on aurait cherché, après la vente des biens de l'Eglise et la suppression de la dîme, un autre nom à la rue longeant la grange. Conformément à l'usage de l'époque, on aurait alors abandonné la référence aux institutions anciennes et choisi une référence socialement neutre comme peut en fournir un point géographiquement remarquable ou un lieu exceptionnel. Le *vignoble* de l'ancienne Trésorerie en était un. Il pouvait donc faire l'affaire. N'est-ce

pas ainsi que procédèrent les députés de l'Assemblée nationale pour baptiser le département nouvellement créé du *Calvados* ? Ils prirent le nom du rocher remarquable gisant au large des côtes du Bessin<sup>2</sup>. Au surplus, on ne voit pas comment *vignoble*, au singulier, pourrait provenir linguistiquement de *vigneaux*, au pluriel. D'après une seconde hypothèse, la référence à la Trésorerie aurait perdu son sens dans le temps et les municipalités du XIX<sup>ème</sup> siècle auraient consacré cet état de fait en nommant le lieu d'après l'un des sites les plus caractéristiques de la propriété. Le manoir de la Luzerne n'a-t-il pas, depuis le XVIII<sup>ème</sup> siècle, son *Orangerie* ? Et la propriété qui le jouxte ne vient-elle pas de se nommer *La Grange* d'après le bâtiment le plus significatif qui y

<sup>2</sup> Cf. l'article de Jean Cuisenier, *Le nom controversé du Calvados* p. 21, B.O.N. n° 14, décembre 1998.



est érigé, la grange dîmière du manoir ? des recherches ultérieures permettront peut-être de trouver les traces des délibérations qui ont motivé, dans la pensée des habitants de Bernières, le choix de ce nom *Vignoble* en remplacement du nom *Thrésorerie*. Le second argument à l'appui des doutes sur l'existence d'un vignoble à Bernières est tiré du climat. Il est de fait que l'humidité favorise le développement du mildiou. Et c'est un fait que dans les conditions anciennes de culture de la vigne, on savait mal combattre cette maladie. Les sulfatages qu'on pratiquait au XIX<sup>ème</sup> siècle ne parvenaient souvent pas à empêcher le développement de cette maladie. L'argument rend compte des difficultés très réelles que rencontre toute viticulture en Normandie. Mais l'on sait aussi que le climat a changé. Il s'est radouci entre les XI<sup>ème</sup> et XIV<sup>ème</sup> siècles, assez pour permettre aux Normands de conquérir le Groenland et d'atteindre l'Amérique et le Vinland, *Le Pays des Vins* ou *des Vignes*. La température moyenne s'est sensiblement refroidie aux XV<sup>ème</sup> et XVI<sup>ème</sup> siècles, puis a fluctué aux XVII<sup>ème</sup> et XVIII<sup>ème</sup> siècles. La contrainte climatique est donc moins grande qu'il ne semble. Et multiples preuves montrent que la vigne fut effectivement cultivée en Normandie pendant toute une période correspondant à ce radoucissement climatique, puisque la viticulture persista dans cette région jusqu'au XIX<sup>ème</sup> siècle.

---

### Quelles sont ces preuves ?

---

Les noms de lieux évoquant la culture de la vigne sont trop nombreux, dans toute la Normandie, pour laisser le moindre doute sur la de cette plante en ces lieux là. On les trouve culture répandus sur tout le territoire normand sous des formes variées : *Vigne*, *Vignau*, *Vignale*, *Vignaux*, *Vignot*, *Vignoux*, *Vigneul*, *Vigneulles*, *Vignol*, *Vignoles*, *Vinets*, *Vigny*, *Vignement*, *Vignettes*, *Vigneville*. Roger Dion signale qu'à Sainte-Barbe-en-Auge,

une charte de Henri II Plantagenêt mentionne, en 1185, les vignes de chanoines proches de l'église, en des termes qui conviendraient exactement au vignoble des chanoines de Bayeux sis à Bernières : *vineas canonicorum juxta ecclesiam*<sup>3</sup>. Le même Roger Dion signale un acte relatif à Perrières, près de Falaise : Robert de Courci donna aux religieux de Marmoutier pour la fondation d'un pricuré, au XI<sup>ème</sup> siècle, un terrain destiné à la construction d'une église et de maisons, ainsi qu'à la plantation d'une vigne et à la création d'un jardin et d'un verger. Mais c'est surtout à Argences, au sud-est de Caen, que la culture de la vigne fut au moyen-âge florissante. Le duc Richard concéda en effet en toute propriété aux moines de Fécamp le bourg d'Argences. Une production véritablement industrielle s'y développa au XIII<sup>ème</sup> siècle et acquit une grande réputation. Un personnel spécialisé s'y occupait : *procuratores in vendemiis qui vina colli gebant*, des *procurateurs aux vendanges qui veillent au vignoble des coteaux*, des ouvriers chargés de faire la récolte, des préposés à la surveillance des pressoirs *qui torcular custodiant*<sup>4</sup>. Les coteaux d'Argences sont restés producteurs de vin jusqu'en 1854. Et l'on signale une production de vin à La Meauffe, près de Saint-Lô, jusqu'en 1852 ; à Bénouville jusqu'en 1967 ; à Saint-Lô en 1970<sup>5</sup>. Ce ne sont-là, il est vrai, que des curiosités. Je les mentionne pour indiquer combien était vivace la tradition d'une culture locale de la vigne. Et j'ai pu vérifier moi-même qu'à Argences, les noms des lieudits sont conservés et que dans les jardins on ne néglige pas de cultiver encore quelques pieds de vignes.

---

<sup>3</sup> Dion Roger, *Histoire de la vigne et du vin en France, des origines au XIX<sup>ème</sup> siècle*, Paris, 1959

<sup>4</sup> DELAHAYE Jean, *La vigne, le vin en Normandie, Parlers et Traditions Populaires de Normandie*, tome VI, fasc. 22, 1973, p. 70.

<sup>5</sup> DUPONT A., MAUVOISIN J., BERRUER P., *Vigne et vin en Basse-Normandie*, tome VII, fasc. 26, 1974, pp. 59-62.



Qu'en était-il à Bernières ? J'ai longtemps cherché les traces du vignoble mentionné par le nom de la rue. Le docteur Gidon signale qu'il a trouvé dans les dunes de Bernières une variété de Souci, le Souci des Vignes *Calendula officinalis*<sup>6</sup>. Associé aux espèces végétales cultivées au moyen-âge, nombreuses à Bernières, ce Souci donne à penser, par sa présence résiduelle, que des parcelles de vigne devaient être cultivées sur les terres sableuses des dunes : on sait que celles-ci se développaient alors quelques centaines de mètres plus au nord que maintenant. Des jardins ont été aménagés là, sur les anciennes terres du manoir de la Luzerne, à la Révolution de 1789. Les jardins des villas de bord de mer en sont les dernières survivances.

Pour que la vigne croisse en de tels lieux, en un tel climat, il fallait qu'elle fût plantée en *hautains*, palissée sur des murs ou montant sur les arbres. Nous avons une idée de ce que fut le vignoble de Bernières en examinant les quelques rares vignes en treille qui subsistent aujourd'hui, dans les cours abritées des vents et bien exposées au sud. Les murs des maisons de la rue du Marais, laquelle donne précisément sur la rue du Vignoble, ont été garnis de telles treilles jusque dans les années 1950. Et une au moins des vieilles maisons de Bernières entretient toujours une treille très ancienne, qui bon an mal an produit quelques dizaines de grappes de bon raisin blanc.

Comme pour nous narguer et nous rappeler qu'en notre pays nordique, la vigne peut pousser à condition qu'elle le veuille : pour des raisons liturgiques, autrefois. Pour la performance horticole et la beauté du geste, aujourd'hui. ■

Jean CUISENIER

<sup>6</sup> GIDON Dr F., *Notes pour l'archéologie de l'alimentation*, Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie, tome XLIV, 1936, pp. 17-18.

## EN BREF, LES ACTIVITES DE B.O.N.

- B.O.N. vient de s'associer aux toutes récentes *Ripailles de Bernières* en organisant une visite commentée de l'église de Bernières.

- A paraître très prochainement un quatrième circuit de randonnée : *A la découverte du littoral*. Rappelons les trois premiers :

- *La vallée de la Seulles*
- *La Vallée de la Mûe*
- *Le Val de la Capricieuse*

Ces topoguides (livrets de 12 pages avec carte couleur) sont en vente au siège de l'Association, au Syndicat d'Initiatives ainsi qu'au restaurant de la Plage.

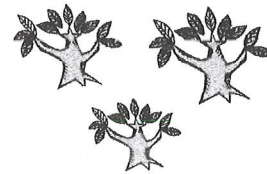
- De même pour le topoguide " *Un autre regard sur le village*", dont l'itinéraire à travers le vieux bourg de Bernières vient d'être balisé au moyen de marques jaunes. Se reporter à l'article -très édifiant - décrivant ce balisage !

- S'inscrivant dans le cadre de l'*Opération Berthélémy*, B.O.N. vient d'éditer une nouvelle série de cartes postales en couleur représentant huit œuvres de Pierre-Emile et d'Emile-Valentin Berthélémy, particulièrement représentatives de ces peintres et de Bernières. Elles sont elles aussi disponibles aux points de diffusion habituels.

- Rappelons enfin *Les Rencontres Annuelles de B.O.N.* qui se tiendront le 17 juillet prochain à partir de 17 heures à la salle de l'Ancienne Mairie. Une occasion de tous se retrouver, adhérents et invités extérieurs, autour d'un buffet maintenant traditionnel, pour discuter ensemble des activités de l'Association. Retenez bien cette date et venez nombreux !

- Dates à retenir : 17 et 18 septembre prochains, *Les Journées du Patrimoine* auxquelles participera B.O.N. avec les visites commentées de l'église et du village





## LA FORET DE QUINTEFEUILLE

*Quintefeuille. Voilà un nom bien connu dans la région. Il est attribué à trois endroits de Bernières sur Mer : le Château de Quintefeuille construit au XVII<sup>e</sup> siècle et le chemin de Quintefeuille qui longe le château du même nom ainsi que le camping.*

*Et si le nom quintefeuille désigne en botanique la potentille rampante ou en archéologie une rosace à cinq lobes, la dénomination des trois emplacements précédemment cités a très certainement été reprise de la mythique forêt de Quintefeuille réputée avoir existé dans la région. Mais au fait, mythe ou réalité que cette forêt engloutie par la mer ?*

D'aucun pense que cette forêt n'a jamais existé et que ce n'est que pure affabulation. D'autres accordent plus de crédit à la légende selon laquelle Guillaume le Conquérant aurait activement contribué à la disparition de la forêt de Quintefeuille, en utilisant le bois pour construire son armada destinée à la conquête de l'Angleterre.

En réalité, cette forêt a bel et bien existé, mais pas du temps de Guillaume. Cela remonte à il y a environ 6000 ans.

Des témoins de la présence passée de la forêt de Quintefeuille jalonnent les affleurements de tourbe qui émergent ça et là entre St Côme et Bernières. Les promeneurs ont certainement remarqué qu'à marée basse l'estran est composé de "bancs" marrons de tourbe. Ils sont la partie visible d'une couche épaisse enfouie en profondeur, qui renferme un certain nombre d'indices qui permettent de reconstituer l'histoire de la côte et de démontrer l'existence de la forêt de Quintefeuille. Les plus visibles de ces indices sont des morceaux d'arbres : troncs, branches, souches.

La tourbe est difficilement visible à Bernières même parce qu'elle est recouverte de sables et d'argiles.

Pour comprendre plus facilement l'histoire de la forêt de Quintefeuille, il est nécessaire de retracer celle de la tourbière

d'Asnelles, les deux étant comme vous allez le constater très étroitement liées.

### Entre terre et eau : les tourbières

Divers sites servent de piège aux eaux courantes, les nappes d'eau devenant par la suite des marécages : lacs, méandres abandonnés, ... . Le destin de tout plan d'eau continental est d'être colmaté par des apports minéraux (ravinement, érosion, apports par des cours d'eau) et par le développement de végétaux qui s'étendent aussi bien horizontalement que verticalement au fur et à mesure du comblement du bassin.

Les plantes les plus communes sont les mousses (hypnacées ou sphaignes), les roseaux, les scirpes et les carex.. Ces paysages apparemment uniformes sont des abris pour une faune aquatique riche et pour quelques joyaux floristiques. Les arbres des lieux humides sont principalement les saules, les aulnes et les peupliers ; résineux et bouleaux peuvent s'y plaire aussi.

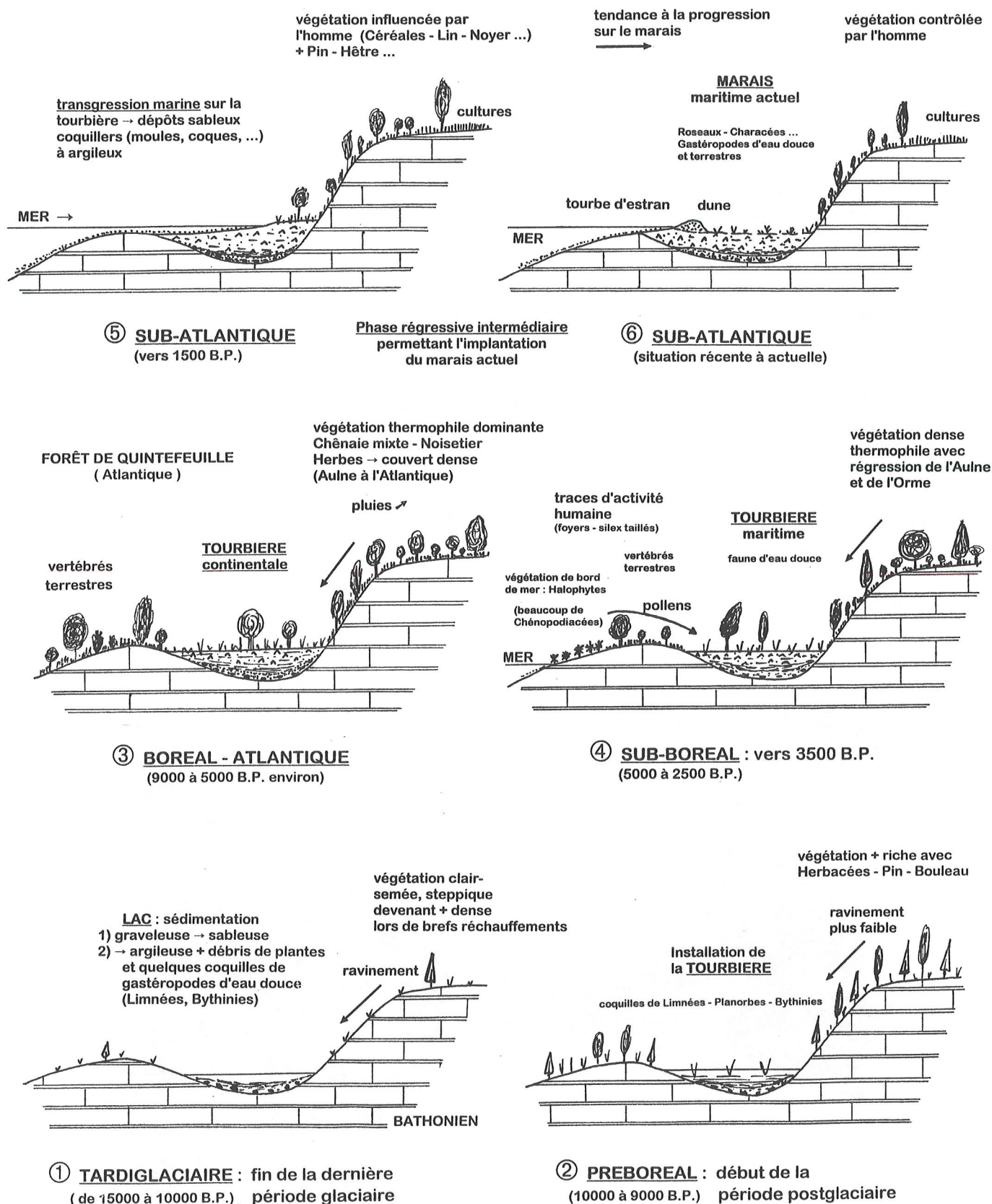
### Le cadre

Que ce soit entre Asnelles et Grayes d'une part, Courseulles et Bernières d'autre part, la topographie de la côte est relativement similaire, si ce n'est la présence d'une plage "perchée" côté Bernières (mais ceci est une autre histoire).

Au pied d'une falaise morte sculptée lorsque le niveau de la mer était bien plus haut, on trouve un marais maritime qui repose sur des dépôts marins (graviers, sables, argiles). Sous les niveaux marins, une importante couche de tourbe repose sur un substrat composé de calcaires marneux



# EVOLUTION de la TOURBIERE d'ASNELLES depuis 15 millénaires



B.P. : Before Present  
5000 B.P. signifie 5000 ans avant 1950 (année de référence)

D'après C. LARSSONNEUR



(alternance de niveaux calcaires et de niveaux plus argileux) du Bathonien, c'est à dire âgés d'environ 165 millions d'années.

### *La reconstitution du paléo-milieu*

La datation des différents dépôts a été réalisée par le biais de plusieurs méthodes complémentaires.

Les datations absolues ont été obtenues par la méthode du  $C^{14}$  carbone 14 qui mesure la quantité de radioactivité naturelle contenue dans les éléments contenant du carbone.

Les autres méthodes sont plus intéressantes car les dépôts sont datés les uns par rapport aux autres en fonction de leur contenu fossilifère pour l'une (paléontologie), et par rapport aux pollens emprisonnés dans les couches de sédiments pour une autre (palynologie). Les fossiles et les pollens donnent des indications précises sur la nature du milieu (continental ou marin) et sur le climat qu'il pouvait faire à une période donnée (froid ou tempéré).

La dernière méthode est la lithologie qui consiste à étudier les différents dépôts (argiles, sables, ...).

### **Un piège à pollen**

La tourbe est un milieu réducteur pauvre en oxygène qui permet une conservation quasi intacte depuis des millénaires de pollens, spores, débris végétaux, restes d'animaux et d'humains parfois.

Les pollens, éléments reproducteurs mâles des plantes à fleurs et des conifères, ont la particularité de posséder une enveloppe externe extraordinairement résistante dont la forme et l'ornementation est spécifique à chaque espèce.

La palynologie, science de l'étude des spores et des pollens, permet de distinguer les espèces végétales qui ont vécu sur la tourbière ou à proximité, et peut mettre en évidence les grandes interventions humaines (cultures, défrichements).

Les données palynologiques nous intéressent plus car elles traitent de la présence des espèces végétales autour des tourbières de la région.

La synthèse des résultats obtenus par l'ensemble des méthodes de datation a ainsi permis de reconstituer l'évolution de la tourbières d'Asnelles. ■

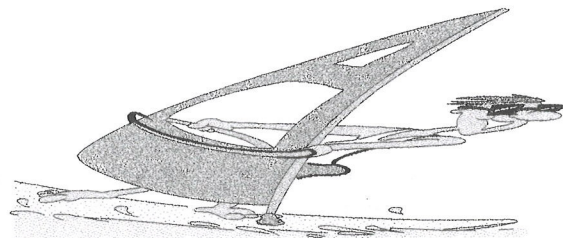
Ludovic GIRARD



Un tronc d'arbre émergeant de la tourbe

Cliché L.G.





## LA PAROLE EST AU C.V.B.

*C'est la tradition à B.O.N. que d'ouvrir ses colonnes aux associations bernières. Et pour ne pas y faillir, voici en ce début de saison estivale la parole donnée au Club de Voile de Bernières.*

Chacun connaît la vocation maritime de Bernières, son ancien *hâvre* disparu au XVII<sup>ème</sup> siècle lors de tempêtes successives. Donc rien d'étonnant d'y trouver de nos jours un club de voile pour perpétuer cette vocation!

Révisés en septembre 1994, les statuts énoncent, entre autres, les principaux buts de l'association :

- Assurer la pratique et l'enseignement de la navigation à voile ainsi que la pratique d'activités de loisirs nautiques rattachés à la voile.
- Développer le goût de la navigation à voile et de toutes les activités qui s'y rattachent.
- Resserrer les liens entre ses membres et les pratiquants de la voile.

Depuis leur construction sur la Promenade des Français, le Club est

installé dans les locaux mis à disposition par la Commune. A noter que Club et Municipalité financent régulièrement les travaux d'entretien et d'amélioration, ce qui fait qu'aujourd'hui tous peuvent profiter de structures particulièrement accueillantes et très bien aménagées.

Le C.V.B. comptant sur un nombre important d'adhérents propriétaires de bateaux et de planches à voiles, environ 130 en 1999, il est possible d'organiser ainsi de nombreuses activités telles que

- régates de catamarans et de planches à voile
- sorties découvertes sur catamaran de 18 mètres (gabarit type *Route du Rhum*) ou sur vieux gréement (bisquine)
- sortie sur canoë-kayak (descente de l'Orne).



Les régates du 13 juin 1999



C'est en 1995 que fut créée une section Sport et Loisirs permettant l'organisation de stages d'initiation à la voile pour tous, avec une priorité pour les habitants de Bernières. Cette section anime une école de voile, placée sous la responsabilité d'un moniteur fédéral. En collaboration avec l'Association Sportive de R.V.I., les entraînements d'hiver se déroulent sur le canal de Caen à la mer.

Cette initiative a porté ses fruits puisque aujourd'hui de jeunes Bernièrais participent à des compétitions départementales et régionales.

Cette section est subventionnée par la Municipalité quant à l'achat de matériel, par le F.N.D.S. (Fond National Développement Sports) ainsi que par le Conseil Général (aide aux jeunes licenciés).

Il est à souligner que le C.V.B. participe également au développement de la commune car de nombreux adhérents cherchent à s'y installer aujourd'hui, conquis par le dynamisme et du Club et des différentes structures bernièraises.

Les habitants de Bernières peuvent se réjouir de ces nouvelles orientations du Club qui, d'une part, s'ouvre tout particulièrement vers la jeunesse et d'autre part permet à tous la découverte d'une activité évidente pour une commune de bord de mer : la pratique de la voile ! ■

**Contacts :**

|               |                                             |
|---------------|---------------------------------------------|
| - P. LEBERTRE | Président du C.V.B.                         |
| - J.P. SIMON  | Responsable de la section Sport et Loisirs. |

**DEMANDE D'ADHESION A B.O.N.**

***Vous désirez encourager notre action et la rendre encore plus efficace, rejoignez-nous et adhérez à notre association.***

NOM:.....

PRENOM:.....

ADRESSE:.....

CODE POSTAL:.....VILLE:.....

TELEPHONE :.....

***demande mon adhésion à l'association Bernières Optique Nouvelle.***

A : ..... le : .....

SIGNATURE :

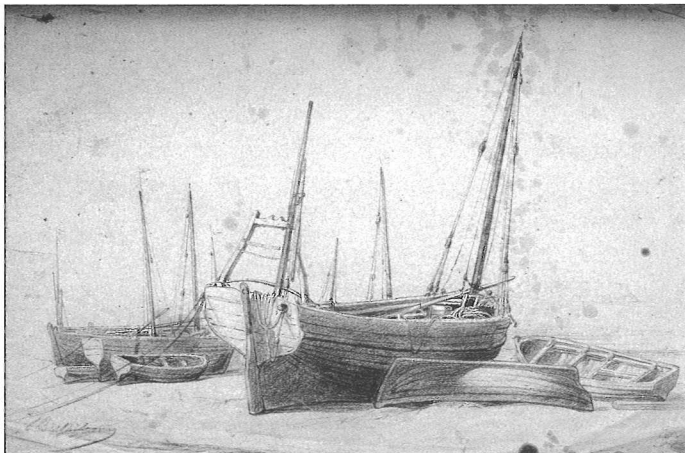
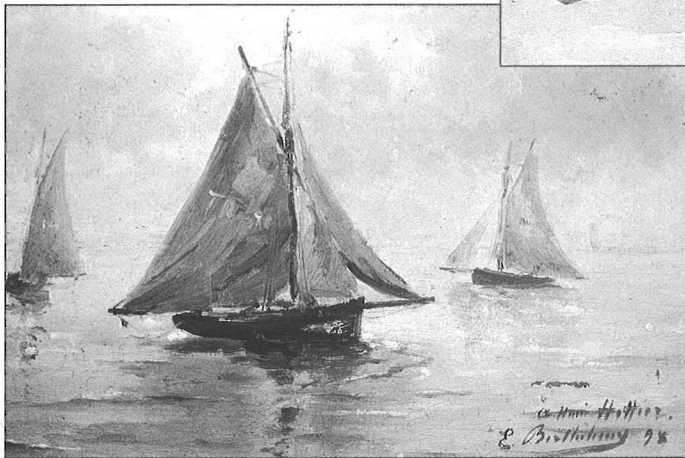
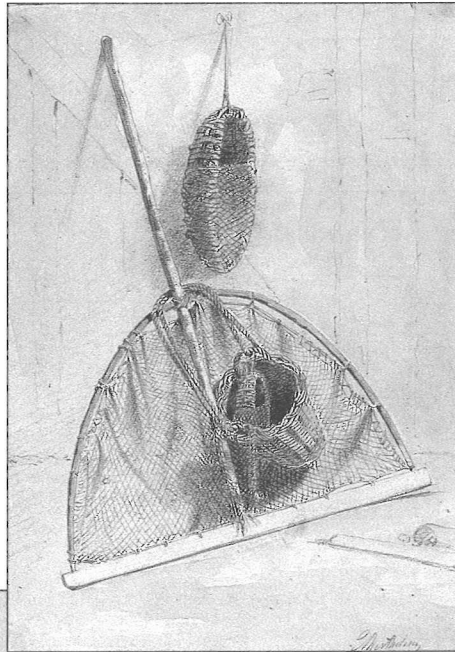
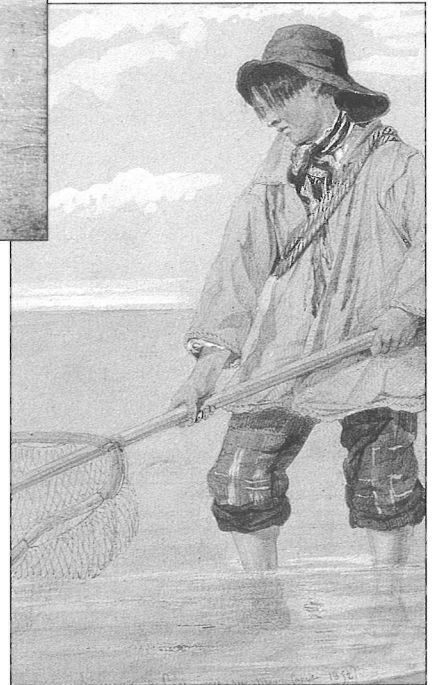
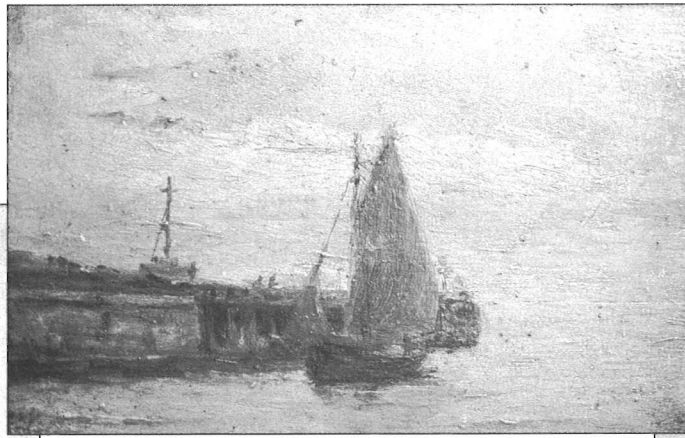
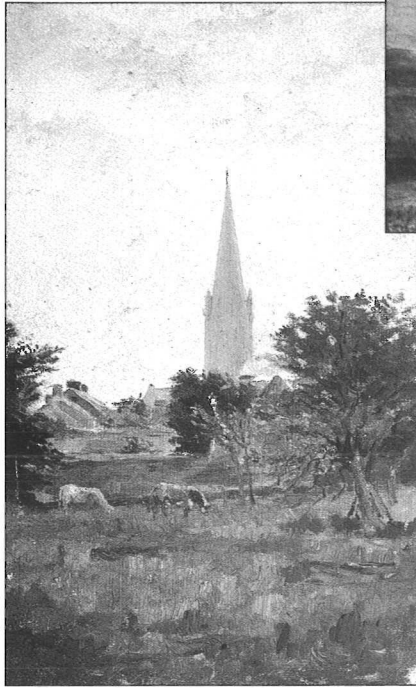
***Ci-joint règlement de ma cotisation de membre actif : 100 fr. ou 150 fr. pour un couple.***

Retournez votre demande d'adhésion au siège de l'Association :

195 rue Fernand Tréhet, 14990 Bernières-sur-Mer.

Conformément à l'article 5 des statuts, elle sera soumise au Bureau.









# INTERMARCHÉ

Les Mousquetaires

Voie de Débarquement

14990 BERNIÈRES-SUR-MER

## LES PRIX, C'EST POUR TOUJOURS.



Route de Courseulles  
14990 BERNIÈRES-SUR-MER  
Tél. 02 31 96 45 43  
Fax 02 31 96 46 76

### RENAULT

S.A.R.L. Garage

Michel THOMAS

Agent



### HÔTEL DES VOYAGEURS

## La Cancanière

02 31 96 46 81

CUISINE DU PATRON

### RESTAURANT-BAR

14990 BERNIÈRES-SUR-MER



Bernières  
Optique

Nouvelle

Votre publicité,  
ici ?



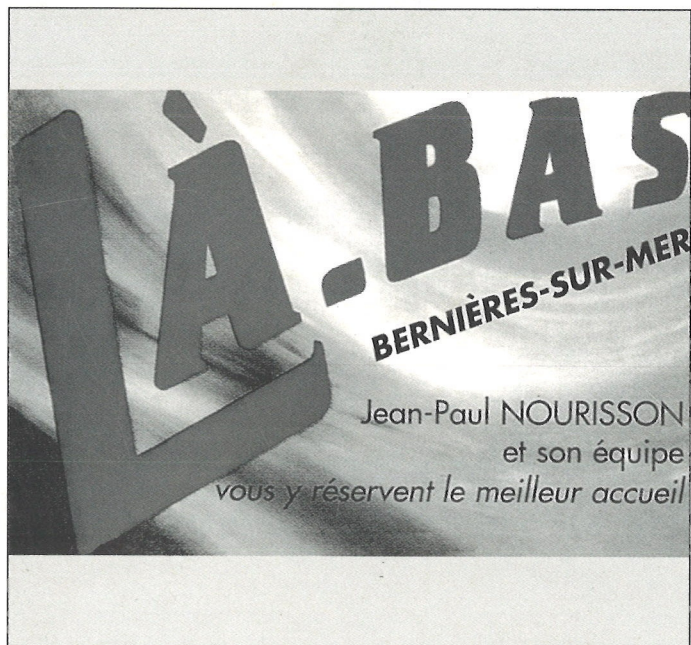
c'est possible

contactez :

Bernières  
Optique  
Nouvelle

195, avenue Fernand-Tréhet - 14990 Bernières-sur-Mer

Association régie par la loi 1901



Jean-Paul NOURISSON

et son équipe

vous y réservent le meilleur accueil